



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 395-18-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2008 et ses amendements

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance extraordinaire tenue le 24 mai 2022, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 395-18-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de créer la zone P-5 à même une partie de la zone A-19.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 juin à 19h au Pavillon des bénévoles situé au 145, rue Valade, Les Cèdres. Au cours de cette assemblée, le premier projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes présents pourront s'exprimer.
3. En résumé, le projet de règlement numéro 395-18-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements vise à assurer la concordance avec le règlement numéro 167-26 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de mettre en œuvre la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec numéro 430302 ordonnant l'exclusion d'une partie du lot 2 047 948 de la zone agricole.

Le projet de règlement vise plus spécifiquement à créer la zone P-5 à même une partie de la zone A-19 afin de permettre une école et un parc sur une superficie approximative de 3,85 hectares sur une partie du lot 2 047 948.

4. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité sous : <https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/greffe/proces-verbaux-ordres-du-jour>
5. La zone visée et contiguës pour ce projet de règlement sont : zone visée A-19 et ses zones contiguës: H-29 et H-32.



Municipalité des Cèdres

Illustration 1 – emplacement de la zone A-19 avec nouvelle désignation P-5 et de ses zones contiguës



6. Cette modification n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Donné à la Municipalité des Cèdres, ce 8^e jour du mois de juin 2022

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le projet de règlement numéro 395-18-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2018 et ses amendements aux deux endroits désignés par le Conseil et dans le journal La Voix Régionale, en date du 8 juin 2022.

Donné à la Municipalité des Cèdres, ce 8^e jour du mois de juin 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier